



**CHAMPIONNAT DE VENDEE
DE JEUNES VETETISTES
REGLEMENT - CAHIER DES CHARGES 2022**

Epreuve Support de Championnat de Vendée Jeunes 2022
KID Trophy – Les Sables Vendée Cyclisme le 7 mai 2022

Article 1

La Commission Départementale de Vélo Tout Terrain de la Vendée organise conjointement avec le club organisateur le Championnat de Vélo Tout Terrain Jeunes.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement, il s'engage à se soumettre, sans réserve, à toutes ses prescriptions.

Article 2

Le Championnat Départemental est une épreuve réservée aux personnes licenciées à la Fédération Française de Cyclisme, sous réserve qu'elles soient titulaires d'une licence en cours de validité portant la mention « *Certificat médical : Oui* ».

Tous les autres coureurs, qu'ils soient licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non, sont autorisés à participer à l'épreuve sous réserve de présenter un certificat médical datant de moins d'un an attestant de leur non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

La présentation d'une licence de pratiquant du cyclisme délivrée par une fédération affiliée (UFOLEP, FSGT) vaut certificat médical dès lors qu'elle mentionne sans ambiguïté que sa délivrance a été soumise à la présentation d'un certificat médical.

Les coureurs non titulaires d'une licence à l'année portant la mention « *Certificat médical : Oui* » délivrée par le Comité des Pays de la Loire ainsi que ceux qui auraient souscrit une carte à la journée ou une licence accueil seront classés sur l'épreuve mais ne pourront en aucun cas prétendre au podium du Championnat de Vendée.

Article 3

Les catégories admises à participer au Championnat de Vendée sont les suivantes :

Poussin et Poussine (7-8 ans)	Pupille H et F (9-10 ans)	Benjamin et Benjamine (11-12 ans)	Minime H et F (13-14 ans)
----------------------------------	------------------------------	--------------------------------------	------------------------------

[2022 Reglement Championnat de Vendee Jeunes.docx](#)

Les récompenses sont attribuées sur la base du classement réel, indépendamment du fait que les coureurs concernés soient – ou non – licenciés en Vendée.

Le Comité de Vendée fournit les médailles récompensant les trois premiers de chaque catégorie, ainsi que l'écharpe de Champion(ne), sachant que ces récompenses ne concernent que les coureurs licenciés en Vendée.

Les titres et écharpes de Champion(ne) de Vendée ne sont attribués qu'à la condition qu'au minimum trois coureurs aient pris le départ dans la catégorie concernée (*) sauf catégorie Dames.

(*) S'entend trois coureurs licenciés à l'année dans le Comité Départemental de Vendée

Article 4

TYPES D'ÉPREUVES

Le championnat peut être support d'un TRJV ou Kid's Trophy.

L'épreuve sera constituée de deux épreuves choisies parmi les spécialités suivantes :

Cross-country
Trial Open (Maniabilité) ou Trial Chrono
Parcours Spéciale Chronométrée
4 kid cross (Four Cross)
XC Eliminator

Article 5

Les réclamations concernant les comportements des autres concurrents ou le déroulement de l'épreuve doivent être présentées par écrit et signées du coureur dans **un délai de trente minutes** après son arrivée. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un **délai de quinze minutes** après l'affichage des résultats.